CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES

REF. : BME/MVB/01

Marché public pour l'organisation d'animations culturelles au cimetière de Bruxelles situé à Evere lors du « Printemps des cimetières » (weekend des 13 et 14 mai 2023)

Mode de passation

Marché public sur simple facture acceptée

Pouvoir adjudicateur

Asbl Bruxelles-Musées-Expositions

Renseignements complémentaires

Le soumissionnaire peut demander des renseignements complémentaires sur le marché auprès du service des publics des musées de la Ville de Bruxelles (gestionnaire du marché : Bruno Berghmans, tél. : 02 279 20 26, e-mail : bruno.berghmans@brucity.be et servicedespublics@brucity.be).

De plus, une visite au cimetière de Bruxelles pour les soumissionnaires qui le souhaitent est organisée le mercredi 11 janvier 2023 à 13h30 en présence de Bruno Berghmans (service des publics des musées) et d'un représentant du service des Espaces verts. Le rendez-vous est fixé à l'entrée du cimetière, rue du Cimetière de Bruxelles ,sans numéro, à 1140 Bruxelles

CLAUSES ADMINISTRATIVES

Éléments inclus dans les prix

Toutes les impositions auxquelles le marché est assujetti, sont incluses dans les prix du marché, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Tous les frais, mesures, charges et impositions inhérents au marché sont inclus dans les prix du marché, dont les déplacements, les costumes, le matériel, le transport, les éventuels montage et démontage…

Établissement de l'offre

Le soumissionnaire peut utiliser le formulaire d'offre dans le cahier spécial des charges.

Les prix seront indiqués HTVA et TVAC.

Annexes à l'offre

Le soumissionnaire joint à son offre

- Annexe 1 : Note d'intention, en précisant le lien de l'animation avec la valorisation patrimoniale
- Annexe 2 : Approche opérationnelle pour exécuter la prestation en précisant notamment
    - Lieu choisi (tombe, pelouse, arbre…)
    - Nombre de personnes exécutant la prestation
    - Durée de l'animation
    - Nombre d'animations réparties sur le weekend
    - Langues utilisées pour l'animation
    - Public-cible
    - Nombre maximum de personnes pouvant assister à l'animation
    - Matériel
    - Logistique (dont les éventuels montage et démontage)
- Annexe 3 : Promotion de l'animation assurée par le soumissionnaire
- Annexe 4 : Détail des postes budgétaires

Envoi de l'offre

Le soumissionnaire envoie son offre par e-mail à bruno.berghmans@brucity.be ainsi qu'à servicedespublics@brucity.be

Il mentionne le numéro du cahier spécial des charges dans l'objet de l'e-mail.

La date ultime de réception des offres est fixée au lundi 6 février 2023 à midi.

Paiement

La facture :

- est établie au nom de l'asbl Bruxelles-Musées-Expositions – Rue du Poivre 1 à 1000 Bruxelles ;
- est envoyée par e-mail à Musees.Secr@brucity.be. Le fichier, de préférence en format PDF, contient la facture et ses annexes éventuellement demandées ;
- mentionne le numéro du bon de commande.

Le paiement de la facture sera réglé de la façon suivante :

- 30% à l'attribution du marché ;
- 70% après l'exécution du marché.

CLAUSES TECHNIQUES

Objet

La Ville de Bruxelles souhaite valoriser culturellement le patrimoine de ses cimetières auprès d'un large public.

Cette mission a été confiée aux Musées de la Ville de Bruxelles et est prise en charge par son service des publics. Elle s'opère en collaboration avec le département des Espaces publics et verts de la Ville qui a en charge la gestion technique des cimetières ainsi qu'avec le département des Affaires citoyennes.

Pour la deuxième année consécutive, les musées ont choisi de s'inscrire dans le cadre de l''événement international intitulé « Printemps des cimetières » en organisant une série d'animations culturelles le weekend des 13 et 14 mai 2023. Cette deuxième édition se concentrera sur le seul cimetière de Bruxelles situé à Evere et s'inscrira également dans la thématique « 2023, année de l'Art Nouveau » coordonné par Urban Brussels.

Les musées confieront la conception et la réalisation des animations culturelles à plusieurs soumissionnaires. Il en assurera la coordination.

Les animations culturelles doivent mettre en lumière un aspect patrimonial du cimetière (personnalité, monument funéraire, nature…).

Le public cible est constitué à fois par des individuels férus d'histoire et/ou d'activités événementielles ainsi que par des familles avec enfants habitant en région bruxelloise.

Les animations doivent pouvoir être suivies par un public francophone, néerlandophone et anglophone.

La promotion du Printemps des cimetières au cimetière de Bruxelles sera menée par la cellule Communication en charge des Musées ainsi que par les soumissionnaires sélectionnés.

Cadre de la mission

Mettre en place une ou plusieurs animations culturelles au cimetière Bruxelles situé à Evere les 13 et 14 mai 2023

Budget de la mission

L'ensemble de toutes les animations sélectionnées ne peut en aucun cas excéder un budget de 10 000,00 EUR TVAC.

Il convient de tenir compte que plusieurs soumissionnaires pourront être sélectionnés pour assurer une diversité d'animations.

Contraintes techniques

- Des guides-conférenciers accueilleront à l'entrée du cimetière les groupes de visiteurs. Les guides auront pour mission d'orienter leur groupe vers cinq arrêts (chaque arrêt correspond à une tombe, à l'exception du troisième arrêt relatif à trois monuments des familles Kops – Kleintjes, Wille – Terseleers et Mouchet Wilmet).

  Lors des arrêts, les tombes Art Nouveau sélectionnées sont présentées au groupe par le guide-conférencier d'un point de vue artistique et historique par le guide-conférencier ; celui-ci invite ensuite le groupe à assister à une animation artistique. Il y aura donc au total 5 animations artistiques à mettre en place.

  Les guides doivent respecter un timing « tout compris » de 1h30 pour la visite guidée incluant les animations artistiques ; ils concluent leur visite face à la tombe dessinée par Victor Horta située sur la Grande Avenue (Pelouse 10). Après l'animation qui clôture la visite guidée, le groupe de visiteurs reçoit un plan imprimé pour une éventuelle visite libre complémentaire sur les tombes « Art Nouveau » du cimetière.
- Le départ des 8 visites guidées à l'entrée du cimetière se fait selon l'horaire suivant pour les deux jours :
  - 10h00 : français
  - 10h30 : néerlandais
  - 11h30 : français
  - 12h00 : néerlandais
  - 13h00 : français
  - 13h30 : anglais
  - 14h00 : néerlandais
  - 14h30 : français
- Une visite en langue des signes est également prévue à 12h30, mais elle ne s'accompagne pas d'animations.
- Le soumissionnaire peut proposer entre 1 et 5 animations différentes, qui seront données chacune 16 fois (8 fois le samedi, 8 fois le dimanche).
- Le soumissionnaire prend connaissance que les animations 3, 4 et 5 étant assez proches l'une de l'autre, il veillera à ne pas proposer d'animation trop bruyante à ces endroits.
- Le soumissionnaire proposera son/ses animation(s) à proximité d'une des tombes Art Nouveau dont le listing et localisation sont joints à l'appel d'offre.
- A proximité de chacune des cinq tombes, une tonnelle de 3 m2 sera placée et pourra être utilisée en cas de pluie.
- Le soumissionnaire doit veiller à ce que la durée de son animation permette aux guides de respecter la durée globale du parcours. Par conséquent l'animation du soumissionnaire ne peut pas dépasser cinq minutes.

- Le soumissionnaire doit préciser si son animation nécessite du matériel et, le cas échéant, quand et comment celui-ci est déposé et enlevé. Les horaires d'ouverture du cimetière doivent être respectés. Accès à partir de 8h30. Fermeture à 16h. Tout matériel prévu doit être évacué pour 16h00 ;
- Les véhicules sont interdits dans l'enceinte du cimetière. Si le soumissionnaire a besoin de faire rentrer un véhicule afin de transporter son matériel, ceci doit être clairement mentionné.
- Tout véhicule qui recevra l'autorisation d'entrer dans le cimetière devra respecter le règlement communal. Il ne peut dépasser la vitesse de 10km/heure et devra rester sur les routes et chemins. En aucun cas, le véhicule ne roulera ou se stationnera sur les pelouses afin d'une part les préserver et d'autre part que le poids du véhicule ne casse les dalles souterraines d'accès aux caveaux.
- Il n'y a pas de points d'électricité.
- Les points d'eau sont peu nombreux;
- Le personnel du cimetière ne peut pas être mis à contribution pour les animations ;
- Le cimetière peut éventuellement mettre à disposition un local s'il en a la possibilité ;
- Le soumissionnaire, s'il est sélectionné, devra être disponible pour répondre aux questions techniques que le Service des Publics lui posera en vue de compléter le formulaire de demande d'autorisation pour l'organisation d'un événement à présenter à la cellule Evénements de la Ville (par le Service des Publics)

Communication

Pour accomplir sa mission d'accompagnement des Musées de la Ville de Bruxelles, l'adjudicataire doit pouvoir livrer des textes destinés à la communication du projet, ceci en collaboration avec la cellule communication des Musées de la Ville de Bruxelles.

Critères d'attribution du marché

Le marché est attribué au soumissionnaire ayant remis l'offre respectant l'ensemble des contraintes la plus avantageuse, évaluée sur la base des critères d'attribution suivants et de leur pondération :

- L'attractivité et l'originalité de l'animation

Pondération : 20 ;

- Le prix (tenant compte du nombre d'animations proposées sur le weekend)

Pondération : 20 ;

- Le lien avec la valorisation patrimoniale

Pondération : 20 ;

- L’organisation opérationnelle

Pondération : 20 ;

- La promotion

Pondération : 20 .

FORMULAIRE D'OFFRE REF. : BME/MVB/01

Date ultime de réception des offres : lundi 6 février 2023 à midi

Marché public pour l'organisation d'animations culturelles au cimetière de Laeken lors du « Printemps des cimetières » (weekend des 13 et 14 mai)

Engagement

° Le (La) soussigné(e) (prénom et nom) .....

domicilié(e) à (code postal et commune) : .....

rue : .....numéro : .....

téléphone : .....e-mail : .....

ou (pour une personne morale)

° *La société (raison sociale et forme juridique)* .....

.....

avec numéro d'entreprise : .....

ayant son siège social à (code postal et commune) : .....

rue : .....*numéro :* .....

représentée par le (la) soussigné(e) (prénom, nom et fonction) : .....

.....

téléphone : .....*e-mail :* .....

gestionnaire du dossier (prénom et nom) : .....

s'engage par la présente à exécuter le marché conformément aux conditions du cahier spécial des charges BME/... pour

un montant total hors TVA de : € .....

TVA : € .....

Montant total, TVA comprise : € .....

.....

Annexes

Le soumissionnaire joint à son offre les annexes suivantes. Il les numérote et les intitule comme suit :

- Annexe 1 : Note d'intention
- Annexe 2 : Approche opérationnelle pour exécuter la prestation
- Annexe 3 : Promotion de l'animation
- Annexe 4 : Détail des postes budgétaires

Fait à ..... , le .....

LISTE DES CINQ ARRÊTS RETENUS POUR LES ANIMATIONS AVEC LES NOMS DES CONCESSIONS, PHOTOS DES MONUMENTS ET LEUR LOCALISATION.

# animation # animatie	Nom Naam	Localisation Localisatie	concession concessie
1	Günter - Hennet	Pelouse 17 et chemin 15 Perk 17 en weg 15	245
2	Lombaers - Voordecken	Pelouse 2 et chemin 14 Perk 2 en weg 14	2235
3.1	Kops - Kleintjes	2ème avenue et pelouse 3 2de laan en perk 3	2249
3.2	Wille - Terseleers	2ème avenue et pelouse 7 2de laan en perk 7	2547
3.3	Mouchet - Wilmet	2ème avenue et pelouse 7 2de laan en perk 7	2836
4	Jean Volders	Pelouse 9 et angle 12^{e} avenue avec la Grande Avenue Perk 9 en hoek van 12de laan met Grote Laan.	2101
5	François Verheven	Grande Avenue et pelouse 10 Groote Laan en perk 10	2939

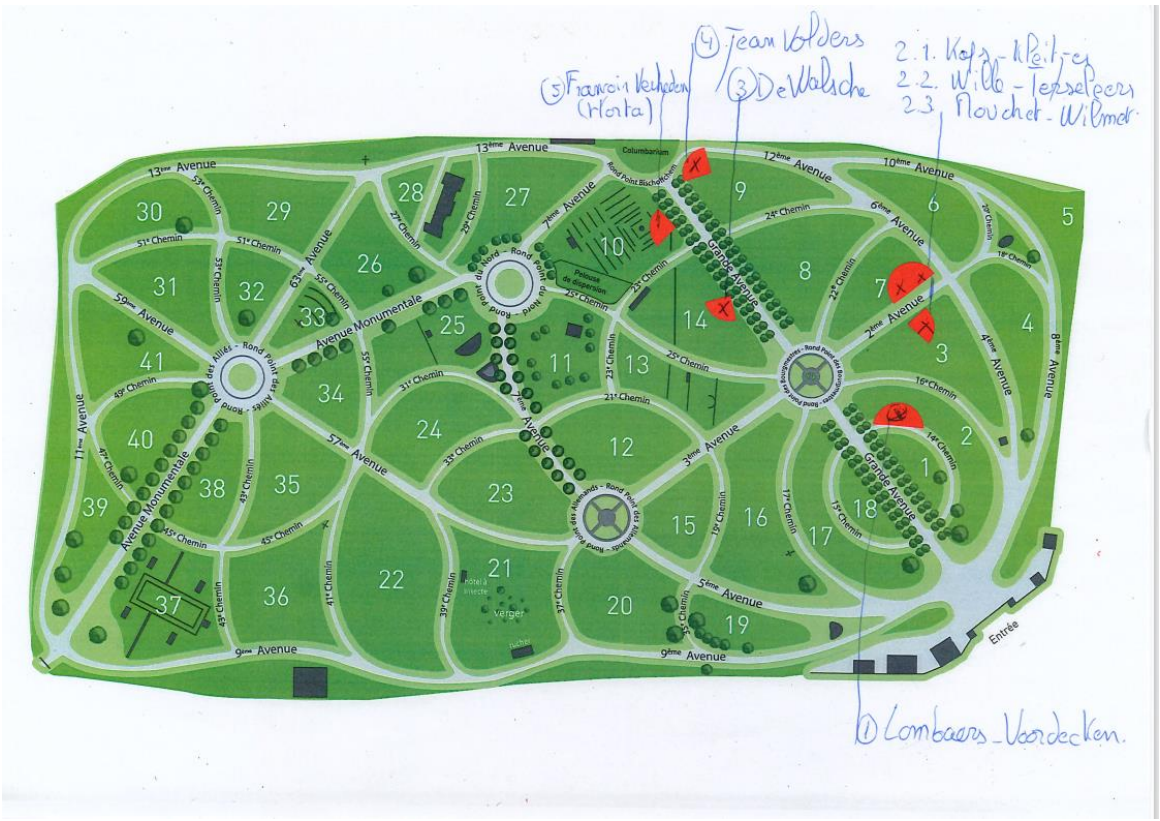

1) Lombaers – Voordecken (Pelouse 2 et chemin 14 / Perk 2 en weg 14)

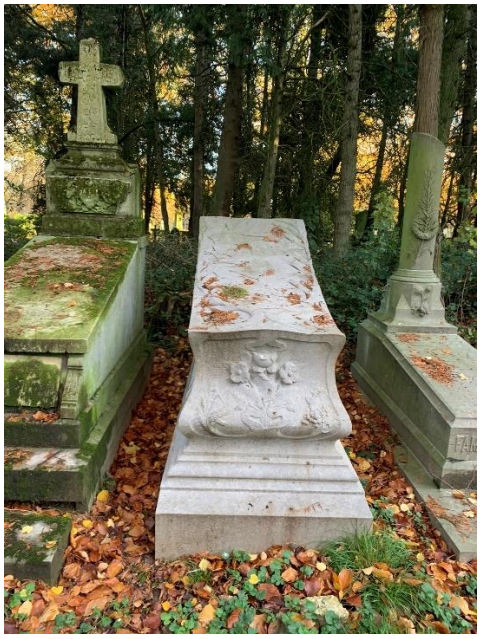

2.1) Kops – Kleintjes (2ème avenue et pelouse 3 / 2de laan en perk 3)

2.2) Wille – Terseleers (2ème avenue et pelouse 7 / 2de laan en perk 7)

2.3) Mouchet – Wilmet (2ème avenue et pelouse 7 / 2de laan en perk 7)

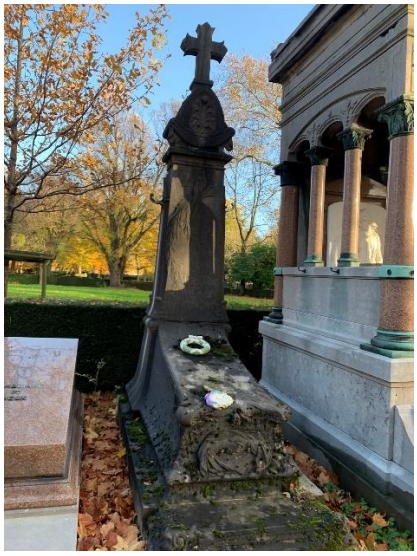

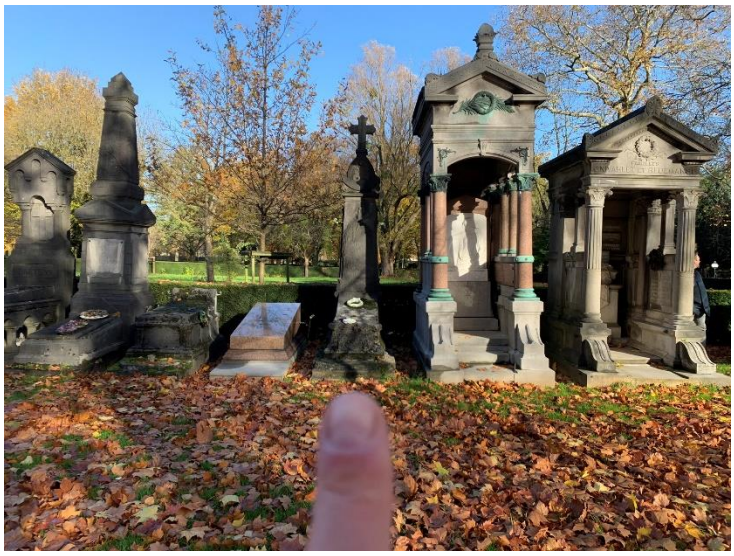

3) De Walsche (Grande Avenue et pelouse 14 / Groote Laan en perk 14)

4 Jean Volders (Pelouse 9 et angle 12e avenue avec la Grande Avenue / Perk 9 en hoek van 12de laan met Grote Laan)

5 François Verheven (Grande Avenue et pelouse 10 / Groote Laan en perk 10)